

Département des Bouches-du-Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

Republique française

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

## DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### 2025\_66 - OBJET : Convention de formation avec SCMS EUROPE

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

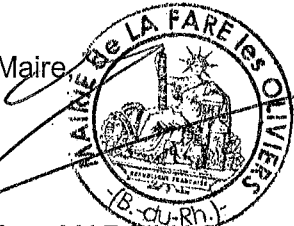
**INFORME** le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir une formation pour l'utilisation des progiciels LogiSoft Sécurité et LogiSoft Planning Web pour 2 agents du Service Sport Associations Jeunesse. La société SCMS Europe propose ce type de formation.

**DECIDE** de passer une convention de formation professionnelle avec SCMS EUROPE – 8 chemin de la sini – 66130 ILLE SUR TÊT, afin de faire bénéficier 2 agents du Service Sport Associations Jeunesse de cette formation qui sera dispensée les 21, 22 et 23 juillet 2025 de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 en mairie. Le coût de cette formation, s'élève à 2 880 € TTC.

**DIT** que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 17 juillet 2025.

Le Maire,



Jérôme MARCILIAC